



**Assemblée générale**

Distr.  
GENERALE

A/43/774  
3 novembre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-troisième session  
Point 81 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Jean-Michel VERANNEMAN de WATERVLIET (Belgique)

1. La question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale en application de la décision 42/416 de l'Assemblée, en date du 2 décembre 1987.
2. A sa 3e séance plénière, tenue le 23 septembre 1988, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.
3. A la 14e séance de la Commission politique spéciale, tenue le 31 octobre 1988, le Président, constatant qu'aucun membre de la Commission n'avait demandé à prendre la parole sur la question, a proposé que l'examen en soit reporté à la quarante-quatrième session.
4. Aucune objection n'ayant été soulevée, il en a été ainsi décidé.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

5. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies".

-----